» Se font un devoir de *protester* contre l'arrêté municipal du 25 juin 1881 et chargent les soussignés de remettre entre les mains de l'autorité municipale, la présente protestation. »

Ce texte est accepté par acclamation.

L'assemblée est de plus en plus émue et surexcitée.

M. le Président lui demande de désigner des délégués chargés d'aller porter la protestation à l'hôtel de ville. Un cri unique, formidable, éclate alors : tous ! tous ! nous irons tous, et de suite.

Quand le silence s'est rétabli, le président fait remarquer que ce moyen lui paraît peu praticable. Si ! si ! lui répondon. On verra combien nous sommes ! Chez Allart ! Chez Allart ! Tous ! Tous ! Les ouvriers, très nombreux dans l'assistance, insistent surtout pour que cette démonstration soit faite de suite, afin qu'ils puissent y prendre part.

M. Justin Ruffelet intervient alors ; il croit que l'on exploiterait une telle démarche contre la cause que la réunion veut servir. Il faut, dit-il, aller à l'hôtel-de-ville demain, entre onze heures et midi, à l'heure où la municipalité n'a pas le droit d'être absente (on rit).

On finit par accepter cette proposition, mais beaucoup de membres de l'assemblée annoncent l'intention de se rendre sur la Grande-Place, mardi entre onze heures et demie et midi, pour se joindre aux délégués.

La séance est levée à 7 heures 1/2.

***

Le bruit avait couru qu'une contre-manifestation devait avoir lieu, hier soir. Une adresse de félicitations devait être votée, disait-on, à M. le maire de Roubaix. Il n'en a rien été. Tous les membres du cercle du *Progrès* s'étaient, en effet donné rendez-vous hier soir, mais pour assister à la conférence donnée par M. le docteur Desmons au profit du Sou des Ecoles laïques.

— Hazebrouck. — Jeudi matin a eu lieu, à l'hôtel-de-ville d'Hazebrouck, l'élection du bureau du Conseil des Prud'hommes de cette ville.

M. Arthur Deréghaucourt, adjoint, vice-président sortant de ce Conseil, a été nommé président.

M. Delessus est élu vice-président.

M. Arthur Deswarte est nommé secrétaire en remplacement de M. Courtois, démissionnaire.

— Hondschoote. — Jeudi, vers quatre heures et demie du soir, le sieur Cornil Verhulse, garçon brasseur chez M. Coornaert, s'est noyé accidentellement dans le canal qui longe le jardin de la brasserie.

Le sieur Verhulse était un honnête ouvrier, employé depuis plus de trente années dans la famille de M. Coornaert.

Il laisse une veuve bien malheureuse, deux demoiselles dont l'une infirme et l'autre aveugle et un fils actuellement au service militaire.

— Avelin. — On nous écrit d'Avelin qu'un carrousel au profit des pauvres est organisé pour le *dimanche 31 juillet prochain.*

La commission organisatrice s'occupe de l'envoi des invitations et des détails afférents à la fête.

Le tournoi aura lieu dans le parc de Mme la baronne des Rotours.

Etat-Civil de Roubaix.

Déclarations de naissances du 26 juin. — Alphonsine Jaxx, rue d'Elna, maisons Roose. — Pierre Haessaert, rue des Anges, cour Jénard, 2. — Cécile Dhul, rue des 7 Ponts, cour Desreumaux, 1. — Zulma Deffrenne, rue du Pile, 234. — Henri Debackere, rue du Nouveau-Monde, cour Masure, 21.

Déclarations de décès du 26 juin. — François Dufermont, 51 ans, marchand de sable, rue de l'Espérance. — Elisa Decock, 7 mois, rue de Tourcoing, cour Flipo. — Henri Honoré, 2 mois, rue de Lannoy, impasse Nabuchodonosor, maisons Descat. — Emile Ferraille, 27 ans, ourdisseur, rue du Bassin, 18. — Marie Lericq, 26 ans, ménagère, sentier du Ballon, maisons Dendauw. — Martin Boegaert, 4 mois, rue de la Balance, 34.

Publications de mariages du 26 juin. — Louis Delcourt, 35 ans, tisserand, et Adèle Luc, 21 ans, soigneuse. — Alphonse Six, 19 ans, comptable, et Alphonsine Hqoten, 17 ans, lingère. — Henri Philippe, 23 ans, fortifantier, et Clémence Leys, 23 ans, tisserande. — François Collas, 25 ans, mécanicien, et Thraille Craye, 19 ans, piquirière. — Léopold Vermeersch, 35 ans et Marie Demortier, 33 ans, servante. — François Papegay, 22 ans, ourdisseur, et Marie Descamps 18 ans, dévideuse. — Gustave Herbaux, 40 ans, représentant de commerce, et Marie Seynave, 22 ans, sans profession. — Emile Legrain, 27 ans, tisserand, et Eugénie Marthe, 24 ans, bobineuse. — Jean Dumortier, 26 ans, négociant, et Marie Poisonnier, 22 ans, sans profession. — Emile Bourgois, 20 ans, mécanicien, et Marie Doyé, 21 ans, tisserande. — Charles Eeckout, 31 ans, fileur, et Sophie Maillioux, 24 ans, rattacheuse. — Charles Bus, 18 ans, charbonnier, et Rosine Sakezin, 20 ans, soigneuse. — Henri Villekindt, 20 ans, tourneur en fer, et Marie Laforce, 23 ans, soigneuse. — Auguste Herman, 22 ans, journalier, et Louise Dubois, 50 ans, lessiveuse. — Nicolas Anthoons, 27 ans, tisserand, et Joséphine Schoukens, 27 ans, tisserande. — Pierre Delcourt, 24 ans, journalier, et Iphigénie Douchez, 24 ans, soigneuse. — Gustave Mulier, 32 ans, boulanger, et Rosalie Demurisse, 38 ans, couturière. — Pierre Delesalle, 37 ans, sans profession, et Marie Defives, 25 ans, sans profession.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FIÉVET-GÉLUCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph FIÉVET, décédé à Roubaix, le 27 juin 1881, à l'âge de 48 ans, sont priés de considérer la présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 30 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le mercredi 29, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 34.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le jeudi 30 juin 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Félix MULLIEZ, époux de Dame Elise DUCHATELET, décédé à Roubaix, le 26 juin 1876, dans sa 36e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église SaintMartin, à Roubaix, le mercredi 29 juin 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Henriette-Victoire TIBLAY, épouse de Monsieur Louis JOBY, décédée à Roubaix, le 27 juin 1880, à l'âge de 57 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Croix, le mercredi 29 juin 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules DESBARBIEUX, décédée à Croix, le 7 juin 1881, à l'âge de dix-huit ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Madame veuve CLARISSE-LECOMTE et sa famille, vous prient d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 30 juin 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Augustin LECOMTE, décédée à Roubaix, le 23 mai 1881, dans sa 89e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Ephéméride. — Mardi 28 juin. — *Saint Irénée et ses compagnons martyrs. Vigile.* — 1667. — Etablissement de l'Académie royale de musique. — En 1667, l'abbé Perrin qui avait déjà écrit plusieurs opéras, obtint le privilège d'établir des académies de musique à Paris et dans la province. — Au mois de mars 1671, il fit représenter Pomone dont le poème était de sa composition et la musique de Lambert organiste de Saint Honoré. — En 1672, Lulli et Quinault donnèrent « les fêtes de Bacchus et de l'Amour » qui obtinrent un brillant succès. — En 1716, le régent donna le premier bal de l'opéra. — Au XVIIIe siècle, les représentations avaient lieu dans une splendide salle des Tuileries construite exprès par Soufflot.

Belgique

— Anvers. — Un meeting de libéraux a eu lieu ce soir en faveur de l'extension du droit électoral.

Le meeting a décidé de demander au gouvernement de promettre à cette session une loi, qui sera discutée à la session prochaine, accordant le suffrage universel pour la commune et basé sur la capacité pour la province.

M. Janson, député de Bruxelles, a déclaré qu'il déposerait ce projet à la Chambre

Plusieurs autres députés de Bruxelles ont donné leur adhésion par lettre. D'autres députés assistaient au meeting.

FAITS DIVERS

— On télégraphie de Montélimar, 27 juin :

« M. Guy, rentier, rentrant à son domicile, accompagnie de sa mère, et voulant prendre une allumette de sa poche, le revolver qu'il avait l'habitude de porter est tombé, le coup est parti et a atteint M. Guy au-dessus du sein gauche. La mort a été instantanée. »

— On écrit de Saint-Nizaire, 27 juin :

« Hier, le nommé François Mahé, fut arrêté à 2 heures et mis au poste. A 5 heures, le nommé François Guillon, maître au cabotage, âgé de 60 ans, fut aussi amené pour ivresse.

» A 6 heures, la porte du poste ayant été ouverte on trouva Cuillon à terre ayant toutes les dents brisés, la poitrine défoncée, la tête fendue et les yeux crevés. Il a été porté sans connaissance à l'hospice, où il va mourir d'un moment à l'autre. L'assassin Mahé a été transféré en prison.

— On a célébré, lundi, en la chapelle de la Compassion, route de la Révolte, à Turin, un service anniversaire de la mort de S. M. la reine Mercedès d'Espagne.

La famille royale était représentée par S. A. le duc de Nemours et par S. A. la princesse Blanche d'Orléans.

M. l'abbé Vivier, aumônier de la chapelle a dit la messe.

Dans l'assistance on a remarqué MM. l'amiral Fourichon, le marquis de Campo-Sagrado, l'amiral Fabre de la Maurelle, l'amiral Coupvent des Bois, le comte de Chambrun, le docteur Alexis Moreau ; Mmes la marquise d'Oraison, Ancel, Etcheverry, du Parquet, A. Barrot, de Lasteyrie, etc.

— Un vol de trois millions. — Le nommé L..., sous-chef au chemin de fer de l'Est, de complicité avec plusieurs autres individus, avait trouvé le moyen fort ingénieux de négocier à des personnes très honorables des valeurs sans la justification d'aucun titre. La somme ainsi escroquée est évaluée jusqu'à présent à trois millions.

L..., qui a disparu depuis plusieurs jours, a écrit plusieurs lettres à sa famille dans lesquelles il dit qu'il va se suicider sur la tombe de ses parents et qu'on trouverait son cadavre dans le cimetière du Père-Lachaise. On n'y a trouvé sur la tombe que sa canne et un bouquet qu'il avait porté avant-hier pour faire croire à son suicide.

M. Macé, chef de la sûreté, a fait rechercher le sous-chef et l'a découvert dans un garni de la rue Turbigo, sous le nom de Baudry. Il avait sur lui, au moment de son arrestation, une somme de deux mille francs, une montre et des bijoux. L.., a avoué à M. Macé qu'il y avait trois ans qu'il pratiquait ses détournements.

Ses complices sont en fuite. On suppose qu'ils ont emporté les valeurs escroquées.

— Baccalauréat ès-mariage. — Il existe à New-York une société peu connue, mais qui mérite d'attirer l'attention de tous les hommes et surtout de toutes les femmes qu'intéresse l'amélioration physique et morale de l'espèce humaine. Il ne s'agit pas ici de théories et de rêveries philosophiques ou esthétiques, mais bien d'une organisation pratique et systématique de la production humaine, de même qu'en agriculture, la science recherche et réglemente les procédés dont l'efficacité est démontrée par l'expérience pour l'obtention des meilleurs produits animaux. Le principe est celui-ci : La société doit-elle rester désarmée, comme elle l'a été jusqu'ici, contre les unions formées par le hasard, sans égards pour les affinités de naissances et d'éducation qui devraient toujours présider au rapprochement légal qui doit être la base de la perpétuité de la race dans une société régulière ? ou la société a-t-elle le droit et le devoir d'assurer son avenir par l'observation de certaines conditions sans lesquelles l'espèce humaine ne saurait atteindre au degré de perfection qui lui est manifestement assigné dans les desseins de la Providence ?

La question ainsi nettement posée, la Société à laquelle nous faisons allusion, et qui porte le nom de *Harmonial Association*, la résout par l'affirmative, et elle a arrêté un programme dont elle se propose de poursuivre énergiquement la réalisation.

L'*Harmonial Association* tient séance tous les dimanches matin à Steck Hall, 14e rue ; elle a pour président M. Andrew Jackson Davis, qui a pour principaux auxiliaires sa femme, Mme Mary F. Davis ; M. Martin L. Van Horn, et la femme de celui-ci, Mme Sarah W. Van Horn. Dans la séance de dimanche dernier, M. Davis a fait une longue conférence qui a terminée par la lecture d'une série de résolutions, comprenant un projet défini de législation concernant la réglementation des conditions de mariage. Nous en extrayons l'aperçu suivant :

Les maux, les vices et les crimes qui affligent les individus et se répandent sur la société sont pour la plupart le résultat de mariages mal assortis. — Il est de l'intérêt et du devoir de l'individu de connaître les lois essentielles et immuables de Dieu, telles qu'elles se manifestent dans le monde matériel et spirituel ; et c'est de même la mission de l'Etat de prévenir en imposant l'obéissance à ces lois, la génération et la perpétuation de la la maladie, de l'injustice, de l'immoralité, du crime et de la misère morale. — Dans ces vues, la législature doit être requise de décréter une loi réglementant la relation du mariage, et spécialement d'empêcher la continuation du présent système sans guide scientifique, par lequel deux personnes de sexe différent, si ignorantes, si mal constituées, si impropres qu'elles soient à subir les responsabilités de la parenté, peuvent obtenir la sanction du prêtre ou du magistrat pour consommer la fonction qui doit être tenue pour la plus sainte et la plus délicate de toutes celles dévolues à la nature humaine.

En conséquence la législature doit être requise de nommer un *board* de commissaires, composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes ayant des connaissances médicales et techniques telles que, en aucunes circonstances, les sentiments de délicatesse et de modestie ne puissent être offensés. — Cette commission aura pouvoir de s'enquérir des antécédents de l'individu, et devra examiner scientifiquement l'état présent, physique et moral, de chaque personne qui se présentera comme aspirant à la relation matrimoniale.

La commission pourra, après un tel examen, donner ou refuser un certificat de capacité, sa décision étant rigoureusement dictée par la pensée de prévenir les infirmités constitutionnelles, physiques et mentales, dont la société est affligée, et en conséquence desquelles les hôpitaux, les asiles, les prisons et les soi-disant maisons de réforme sont incessamment peuplés et horriblement encombrés. Personne, dans la juridiction des Etats-Unis, ne pourra légalement contracter mariage sans être pourvu d'un certificat des dits commissaires, et toute violation de cette loi sera punie premièrement par l'isolement personnel pendant un an, et secondement par le paiement d'une taxe qui ne pourra pas être de moins de 10 p. c. sur le revenu etc.

Tel est l'ensemble de ce système, qui est trop nouveau pour n'être pas susceptible de perfectionnements dans l'application, mais qui a certainement du bon en principe, et qui mérite d'être médité par quiconque se pique tant soit peu de philosophie générale et de science sociale. (*Courrier de Etats-Unis.*)

TRIBUNAUX

Le procès du (Triboulet)

Toulouse, 27 juin.

Aujourd'hui la cour a rendu son arrêt dans l'affaire du *Triboulet*. La cour a maintenu le jugement du tribunal civil, qui condamne le *Triboulet* à 12,000 francs de dommages-intérêts envers M. Constant, et 6,000 francs envers M. Merlin et ce avec insertion des arrêts dans cinq journaux de Paris et cinq journaux de Toulouse.

Les troubles de Marseille

Marseille, 27 juin.

Le tribunal correctionnel a continué aujourd'hui de juger les affaires relatives aux derniers troubles. Deux italiens ont été condamnés à trois mois de prison pour port d'armes prohibées ; un autre italien, à 50 francs d'amende pour coups et blessures ; enfin un autre italien, à huit jours de prison pour avoir crié : A bas les Français.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Loi ayant pour objet d'établir une prescription spéciale, au profit des communes, contre les actions des particuliers qui auraient été l'objet des réquisitions directes des autorités allemandes, pendant la guerre de 1870-71.

Loi tendant à autoriser le département des Alpes-Maritimes à contracter un emprunt pour la construction d'une maison d'arrêt à Nice.

Loi tendant à autoriser le département de la Dordogne à contracter un emprunt pour le remboursement d'une partie de la dette départementale.

Loi tendant à autoriser le département du Doubs à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires

Loi tendant à autoriser le département du Loiret à créer des ressources extraordinaires pour diverses dépenses d'intérêt départemental.

Loi tendant à autoriser le département de Meurthe-et-Moselle à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux.

Loi tendant à autoriser la ville d'Arras (Pas-de-Calais) à emprunter une somme de 200,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Loi tendant à autoriser la ville de Charleville (Ardennes) à emprunter une somme de 525,000 fr.

Loi tendant à autoriser la ville de Dieppe (Seine-Inférieure) à emprunter à la caisse des lycées et colléges une somme de 18,000 fr.

Décret convoquant les électeurs du canton de Bocognano (Corse) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement.

Arrêté fixant à la date du second tour de scrutin pour l'élection au conseil supérieur de l'instruction publique d'un délégué des facultés de droit.

Arrêté déclarant vacante la chaire de littérature française de la faculté de Toulouse.

Décision accordant des brevets de 1re et de 2e classe à des élèves de l'école des mineurs de Saint-Etienne.

Décision autorisant la création d'établissements de poste.

Partie non officielle. — Elections au conseil supérieur de l'instruction publique.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis à subir les épreuves orales pour le concours de 1881, à l'école navale.

Distribution des récompenses aux concours régionaux de Versailles, Saint-Brieuc et Montbrison.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier.*)

L'INSURRECTION ALGÉRIENNE

La situation est de plus en plus mauvaise, de plus en plus grave.

Nous en trouvons une preuve décisive, irréfutable, dans le départ en masse des colons espagnols.

Avant-hier, quatre bateaux ont emporté 1,200 personnes.

Hier soir, 350 sont encore parties.

Et ce n'est pas fini ; d'autres transports sont attendus.

Une dépêche officieuse, qui certes n'exagère pas les choses, dit que ces départs coûteront à la province d'Oran de sept à huit mille habitants.

Vous avez bien lu ; *sept à huit mille habitants*, et pour une seule province.

De pareils chiffres sont plus probants que tous les commentaires.

N'est-il pas évident qu'il faut que les plus grands dangers menacent, que les plus terribles événements soient à craindre, pour que des milliers de familles s'éloignent ainsi précipitamment, abandonnant leurs établissements, leurs intérêts, leurs moyens d'existence ?

Est-ce qu'ils se résigneraient à de pareils sacrifices, est-ce qu'ils s'en iraient ainsi au hasard, sans savoir s'ils pourront gagner leur vie ailleurs, s'ils n'étaient pas aux prises avec les plus sérieux périls, s'ils ne sentaient pas l'insurrection aux portes de leurs demeures ?

Et ils sont à même d'être bien informés, et ils voient les choses de près, et ils savent à quoi s'en tenir : on ne peut leur voiler la vérité sous des dépêches officieuses.

Sfax, 27 juin.

Arrivés à Gabès le matin du 23 juin, nous avons vu sur la place de nombreux arabes qui sont venus immédiatement à bord avec leurs familles. Ils avaient hâte de quitter le pays à cause des tremblements de terre.

L'agent consulaire français, M. Sicard a amené toute sa famille à bord.

Les habitants étaient campés sous des tentes depuis treize jours ; leurs maisons étaient lézardées de tous côtés.

Voici le résumé de leurs observations :

Le tremblement de terre a commencé le 10 juin. Les indigènes ont ressenti de légères secousses pendant la nuit. Le 11, à trois heures du matin, de violentes secousses accompagnées de sourdes détonations intérieures se produisirent avec oscillations dans la direction de l'Est à l'Ouest.

Pendant cinq jours les secousses furent ressenties d'heure en d'heure à des intervalles parfaitement égaux.

Depuis le 16, les secousses étaient moins fréquentes, irrégulières ; souvent même il n'y avait pas secousse, mais simplement une sorte de trépidation du sol succédant à de sourdes détonations souterraines.

Les secousses durent deux ou trois secondes et sont suivies d'une trépidation qui va décroissant.

Les effets du tremblement de terre se sont manifestés dans un rayon de 15 kilomètres de Gabès.

La dernière secousse s'est produite la nuit dernière à trois heures du matin. Mais des arabes nous informent que ce matin des secousses ont été ressenties à Méret, village situé dans une oasis à 25 kilomètres sud de Gabès.

Les montagnes des environs de Gabès sont de nature volcanique.

Les montagnes Ai Bouni à 30 kilomètres Nord-Ouest, laissent voir des fumerolles pendant la nuit.

On trouve des eaux chaudes à Hamma, situé à 18 kilomètres de Gabès.

En 1879, un tremblement de terre eut lieu à Gefda, à deux journées de marches de Gabès. Pendant 25 jours, toutes les sources de la Gaufla augmentèrent de volume. La montagne Djebel-Gourbon se fendit.

Le tremblement actuel a fendu quelques murs à Gabès. Les dégâts sont insignifiants grâce à la nature des constructions arabes qui n'ont qu'un rez-de-chaussée.

Mais il semble qu'un grand bouleversement se prépare dans le pays.

La nature se chargerait-elle d'exécuter le projet Roudaire ?

Contrairement à ce qui se passe dans les environs de Sfax, la tranquillité est parfaite à Gabès, et dans les villages des environs à plusieurs kilomètres dans l'intérieur des terres. Mais les arabes répètent que si les français viennent dans leur pays, ils les combattront.

On n'est pas précisément sur le point de terminer la ligne télégraphique qui arrive jusqu'à l'île Djerba, en attendant qu'on la prolonge jusqu'à Tripoli ce qui est très désirable et facile.

La ligne est interrompue entre Gabès et Sfax ; mais il est probable qu'elle sera relayée cette nuit.

Madrid, 28 juin.

De nouveaux fugitifs espagnols sont arrivés d'Oran à Almeria.

Le ministre des affaires étrangères a reçu une note de l'ambassadeur d'Espagne à Paris au sujet des évènements de Saïda.

Un second navire de guerre espagnol est parti pour Oran.

Les maux de l'Algérie

Aujourd'hui à 3 heures, a eu lieu, au Grand-Hôtel, sur la convocation de M. Laffite, directeur du *Voltaire*, une réunion des journaux de Paris en vue de délibérer sur les mesures à prendre pour soulager les misères causées en Algérie par la sécheresse et l'insurrection.

37 journaux de Paris y étaient représentés. M. Marteau, président du syndicat de la presse départementale y assistait aussi.

Les sénateurs et les députés de l'Algérie présents à Paris assistaient à la réunion.

Un bureau provisoire a été constitué sous la présidence de M. Lelièvre, sénateur d'Alger.

L'assemblée a décidé qu'une souscription serait ouverte par tous les journaux adhérents, et qu'on demanderait au gouvernement l'autorisation d'organiser une loterie nationale.

Il a été décidé, en outre, que le comité général serait formé par les représentants de tous les journaux présents à la réunion, et de ceux qui donneraient ultérieurement leur adhésion.

Le comité, ainsi composé, a nommé un sous-comité d'exécution, qui se trouve constitué comme suit :

Agence Havas, Edouard Lebey ; *Civilisation*, Des Houx ; *Constitutionnel*, Gibiat ; *Débats*, Rapst ; *France*, Farcy ; *Justice*, Pelletan ; *Paix*, Carle ; *République française*, Thompson ; *Siècle*, Jourde ; *Soir*, Vuhrer ; *Temps*, Hébrard ; *Voltaire*, Laffitte ; Presse départementale, Amédée Marteau.

Le comité d'exécution pourra s'adjoindre cinq membres choisis parmi les nouveaux adhérents et les représentants de la presse de province.

Les sénateurs et les députés d'Algérie font partie de droit du comité d'exécution.

La souscription sera ouverte immédiatement par tous les journaux adhérents. Les listes de souscription seront concentrées par le comité avant leur publication

Le comité d'exécution fera connaître demain l'établissement où les fonds devront être versés.

L'emprunt italien

Rome, 27 juin.

Le *Standard*, avait annoncé que l'Italie ayant demandé à la France si elle s'opposerait à l'émission d'un emprunt italien à Paris, la France aurait répondu que non, mais à la condition que l'Italie reconnaîtrait le nouvel état de choses à Tunis.

Le *Diritto* dément catégoriquement cette nouvelle.

On télégraphie au *Clairon* qu'il ne serait pas impossible que M. Magliani, devant les difficultés qu'il rencontre dans l'émission de l'emprunt, se décidât à s'entendre avec M. de Rothschild, qui exige que l'emprunt soit ajourné à Octobre.

Les démonstrations anti-françaises en Italie

Rome, 27 juin.

Plusieurs arrestations ont été faites à Anioni et Ravenne, à la suite de diverses tentatives de démonstrations anti-françaises.

Rome, 27 juin

Hier soir, plusieurs arrestations ont été faites à Ancône et à Ravenne, par suite de tentatives de démonstrations.

Les obsèques de M. Dufaure.

Les obsèques de M. Dufaure auront lieu jeudi, à midi, en l'église de Rueil.

Le corps sera conduit ensuite à Vizelle (Charente), où est enterrée Mme Dufaure.

Vizelle est, depuis plus de trois cents ans, le berceau de la famille Dufaure.

L'Ambassadeur Français à Constantinople.

En dépit des affirmations contraires de l'*Agence Havas*, il est certain que les relations sont aujourd'hui assez tendues entre la Sublime-Porte et l'ambassade française à Constantinople.

Sans insister plus qu'il ne convient sur ce point, nous nous contenterons de citer un fait à l'appui de notre assertion.

Avant de partir en congé, M. Tissot, notre ambassadeur près le Divan, n'a pas été prendre officiellement congé du sultan.

Cette abstention, contraire aux précédents, a été très remarquée dans le monde diplomatique.

M. Albert Grévy à Paris

L'*Agence Havas* annonce qu'il est inexact que M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, ait été appelé à Paris.

D'un autre côté, l'*Agence Fournier* publie la dépêche suivante :

» Alger, 27 juin, 10 h. matin.

» Le gouverneur général de l'Algérie, M. Albert Grévy, est parti ce matin pour Paris. »

Les Irlandais de Paris

Paris, 28 juin, matin.

Des délégués irlandais résidant à Paris sont allés, hier à Versailles, déposer une couronne aux pieds de la statue de Hoche.

L'affaire Dussaud

Paris, 28 juin.

M. Dussaud, ancien chef du cabinet du Ministre de la Justice, déclare, par la voie des journaux, qu'il a pris sa retraite uniquement par raison de santé.

On se rappelle que le bruit a couru, que ce fonctionnaire avait quitté le ministère à la suite d'une rixe très-vive avec M. Cazot.

Les courses de Lyon

Lyon, 27 juin.

Courses de Lyon. — La cuxième journée a été favorisée par un temps splendide. Foule énorme. Toilettes magnifiques.

Prix national : Pourquoi, premier ; Clocher, deuxième.

Prix de la Tête d'Or : Kitty, premier ; Paulat, deuxième ; Provence, troisième.

Prix du chemin de fer : Atout, premier ; Shéridan, deuxième.

Prix de la Société des courses : Logique, premier ; Chambois, deuxième ; Frangipane, troisième. Dans cette course, Régisseur est tombé et s'est cassé la jambe.

Grand prix de la ville de Lyon : Forum, premier ; Aquilin, deuxième ; Isolina, troisième.

Prix du Chalet Mûrivary : Nichée, première ; Jata, deuxième ; Burtal, troisième.

Prix du Rhône. Handicap : Venise, première ; Eurasian, deuxième ; Saint-Léon, troisième ; Gavroche et Tapageur ont culbuté.

Les courses ont été toutes admirablement menées.

Le défilé s'est fait comme on ne l'avait pas vu depuis de longues années.

Les Irlandais à Paris

Les délégués des Irlandais résidant à Paris se sont rendus hier à Versailles, pour déposer une couronne d'immortelles aux pieds de la statue de Hoche.

On sait que Hoche avait préparé une descente en Irlande pour l'affranchir du joug de l'Angleterre.

Un banquet, présidé par M. Patrice Casey, réunissait à l'hôtel des Réservoirs, à six heures, les Irlandais.

Interdiction d'un congrès socialiste

Berne, 27 juin.

L'affaire de l'interdiction prononcée par le gouvernement zuricois contre la réunion du congrès socialiste international prend toutes les proportions d'une affaire d'Etat. Toute la presse démocratique blâme cette décision, elle réclame le respect de la constitution, et il est à prévoir que des paroles très vives seront échangées pendant la session extraordinaire du grand conseil convoqué pour traiter cette affaire.

Une commission est chargée de faire un rapport a ce sujet ; elle est composée de quatre libéraux et de trois démocrates.

Les débats commenceront le 11 juillet. Forts de l'appui des démocrates, les socialistes ont décidé de se réunir, malgré l'interdiction du gouvernement. Les socialistes se déclarant citoyens suisses et zuricois, s'autorisent de la Constitution. Dès lors, on ne voit pas trop comment le gouvernement pourra s'y prendre pour empêcher une réunion de citoyens suisses.

Comme ce n'est que le 2 septembre que le congrès doit avoir lieu, il faut espérer que d'ici là les recourants auront épuisé toutes les instances, d'abord devant le grand Conseil, puis devant le tribunal fédéral, chargé des conflits résultant de l'interprétation des droits constitutionnels.

Entrevue d'empereurs]

Berlin, 27 juin, 8 h. soir.

L'entrevue de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur d'Autriche aura lieu au commencement d'août à Salzbourg. C'est un évènement qui se reproduit chaque anné et qui n'a d'autre signification que le maintient des bonnes relations existantes entre les cours de Vienne et de Berlin.

L'assassinat d'Abdul-Aziz

Constantinople, 27 juin.

Aujourd'hui à onze heures et demie ont commencé les débats publics du procès relatif à l'assassinat d'Abdul-Aziz.

L'auditoire est peu nombreux et composé de personnes choisies.

Il y a onze accusés dont les principaux sont Midhat pacha, Mahmoud pacha Damat, Nouri pacha et Fakri Bey.

Le principal chef d'accusation relève le fait d'une commission instituée, après le renversement d'Abdul-Aziz, pour l'apurement des comptes du palais ; c'est cette commission dont faisaient partie Mahmoud pacha Damat et Nouri pacha, qui aurait ordonné l'assassinat d'Abdul-Aziz.

Après lecture de l'acte d'accusation, l'interrogatoire commence.

Les trois premiers prévenus font des aveux complets : ils racontent la manière dont ils ont commis le crime, avec des détails circonstanciés ; ils disent en avoir reçu l'ordre de Mahmoud et de Nouri pacha et avoir été aidés par Fakri Bey.

Constantinople, 28 juin.

L'interrogatoire des accusés est terminé.

Demain auront lieu les plaidoiries et la défense.

Nouri pacha avoue avoir ordonné le meurtre, sur l'ordre d'une commission composée de Midhat pacha, Ruchdi et Mahmoud.

Midhat pacha, dans un long discours, nie l'existence de cette commission et maintient le suicide d'Abdul-Aziz ; il regrette de s'être réfugié au consulat.

D'après les dépositions des témoins entendus, le meurtre serait démontré.

Hollande

La Haye, 27 juin.

La seconde Chambre a adopté le projet relatif à l'amélioration du canal actuel d'Amsterdam au Rhin.

L'Angleterre et la question franco-tunisienne

Londres, 27 juin.

Chambre des communes. — M. Robert Bruce demande à sir Ch. Dilke si les Anglais habitant la Tunisie devraient s'adresser au gouvernement français, dans le cas où ils auraient à se plaindre du consul de France, relativement à ses fonctions de ministre du bey.

Sir Ch. Dilke répond que les Anglais ne devraient pas, en pareil cas, s'adresser au gouvernement français, mais toujours à leur consul général. Celui-ci, selon l'opportunité, en référerait à son gouvernement, qui agirait, suivant les circonstances, par son ambassadeur à Paris ; mais le ministre ne peut prendre aucun engagement sur la conduite à suivre.

DERNIÈRE HEURE

Les suites du traité franco-tunisien.

Paris 28 juin, 3 h. 20 soir.

Deux cuirassés sont allés croiser dans le Golfe de Gabès afin de coopérer à l'exécution d'un décret rendu par le bey, interdisant l'importation des armes en Tunisie.

Les démonstrations en Italie

Rome, 28 juin.

Une démonstration anti-française a eu lieu hier soir à Venise, elle a été dissoute pacifiquement, mais on a procédé néanmoins à quelques arrestations.

D'autres démonstrations ont eu lieu également dans quelques petites villes sans provoquer d'incidents fâcheux.

Les journaux italiens conseillent de cesser es démonstrations.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 28 juin

Présidence de M. Léon Say

BRUITS DE COULOIRS

Le Sénat est sous l'impression pénible causée par la mort de M. Dufaure.

Plusieurs sénateurs manifestent hautement l'indignation qu'ils ont éprouvé en lisant la phrase suivante publiée dans l'*intransigeant* : Je ne croyais pas que les crocodiles vivaient si longtemps : et cela en annonçant la mort de l'honorable sénateur.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Il est immédiatement procédé au tirage au sort de la députation du Sénat qui devra assister aux obsèques de M. Dufaure, qui auront lieu jeudi ; ce tirage au sort donne lieu à une discussion animée.

L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi sur l'avancement dans l'armée.

L'article 17 du projet ministériel est adopté.

M. Mayran demande au ministre de la guerre des explications sur l'article 18.

L'ALCOOMÈTRE

Le Sénat aborde ensuite la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à rendre exclusivement obligatoire l'alcoomètre centésimal de Gay-Lussac et à le soumettre à une vérification officielle.

Ce projet est adopté.

ACTES NOTARIÉS

Vient ensuite la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de fixer l'indication pour la taxe des actes notariés.

L'ensemble de la loi est adopté après quelques explications présentées par [illegible]

La séance est levée à 4 h. 1/2.

La prochaine séance est fixée [illegible]

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 28 juin

Présidence de M. Gambetta.

BRUITS DE COULOIRS

On dit que M. Gambetta a reçu ce matin des délégations italiennes qui ont protesté près de lui contre les procédés sanglants de leurs compatriotes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses de l'exercice de 1882.

M. le Président dit que M. Jules Ferry étant retenu par un deuil de famille, demande le renvoi de cette discussion à une séance ultérieure à moins d'aborder le budget de la marine. (Assentiment).

M. Dréo dit que l'amiral Jauréguiberry a dirigé contre la commission du budget des attaques blâmables.

26 articles du budget de la marine sont adoptés.

Deux amendements présentés par MM. de Gasté et Lavieille sont repoussés.

Bulletin du Commerce

Ventes publiques de Laines

A LONDRES

Londres, 27 juin, 6 h. 18 s.

Ventes 6,300 balles.

Marché est ferme.

COTONS

Le Havre, 27 juin.

Cotons (clôture) calme, tendance lourde. Ventes de la journée 800 b. On cote très ord. Louisiane disp. 75 à 75 les 50 kilos.

Liverpool, 27 juin.

Cotons (clôture du marché.) — Ventes de la journée, 10000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9,000 pour la consommation.

Marché calme.

Importations 5,000 balles.

PRODUITS DIVERS

Anvers, le 27 juin.

Froments. Calmes, prix faibles.

Seigles lourds.

Pétrole. Tendance fermeté.

Disponible 19.25, courant 19,25, juillet 19,25 4 derniers, 20,75.

Sucre. Tendance ferme.

Disponible 61.40

3 d'oct. 53.40.

Cafés lourds. On a vendu 1367 sacs Santos de 28 à 37 cents le 1/2 k. acq.

Marché de Courtrai du 27 juin

Prix par hectolitre : Froment blanc, 21 »» 22 50; Froment roux, »»